

Règlement intérieur VIDE DRESSING

ESPACE SAÔNE LOISIRS

185 quai Pierre Dupont, Rochetaillee Sur Saône

Samedi 15 Février 2025 de 10h à 17h

Article 1 : L'Euro des Ecoles de Rochetaillee sur Saône 69270, organise un Vide-Dressing le samedi 15 février 2025 de 10H00 a 17H00.

Article 2 : Les emplacements sont attribués par ordre chronologique d'inscription. L'exposant doit communiquer les renseignements demandés pour son inscription au registre de la manifestation.

Le formulaire d'inscription, la caution et le règlement sont :

- Formulaire d'inscription à renvoyer par mail,
- Règlement et caution à poster à l'adresse suivante : Mairie de Rochetaillee sur Saône – à l'attention de l'Euro des Ecoles, 50 quai Pierre Dupont 69270 ROCHETAILLEE SUR SAONE.

Article 3 : A partir de 8h00, l'exposant s'installe à l'emplacement qui lui est attribué. Il est interdit de coller, clouer, agraffer quoi que ce soit sur les murs ou façades le long de son emplacement. L'exposant peut garer son véhicule sur le quai Pierre Dupont.

Article 4 : Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. L'organisateur seul est habilité à le faire si nécessaire.

Article 5 : les vêtements / chaussures et autres objets en vente demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges notamment perte, vol ou autres détériorations. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants...). L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dommages causés aux exposants, clients et tiers.

Article 6 : Les places non-occupées après 10h00 ne sont plus réservées et pourront être immédiatement réattribuées. En cas d'impossibilité, l'exposant doit en aviser l'organisateur au moins 7 jours avant le début du vide-dressing, à défaut, les sommes versées restent

acquises à l'organisation.

Article 7 : les objets invendus ne doivent en aucun cas être abandonnés en fin de journée. L'exposant s'engage à restituer sa place vide et propre.

Article 8 : La participation à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de son inscription.

Article 9 : Il s'agit d'un Vide-Dressing de village composé uniquement de PARTICULIER. Tout PROFESSIONNEL ne sera pas accepté.

L'EURO DES ECOLES
Rochetaillée sur Saône

Signature :